



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Service communication

Aperçu des mesures concernant l'allocation pour perte de gain Coronavirus

État: 31 mai 2021

Personnes salariées

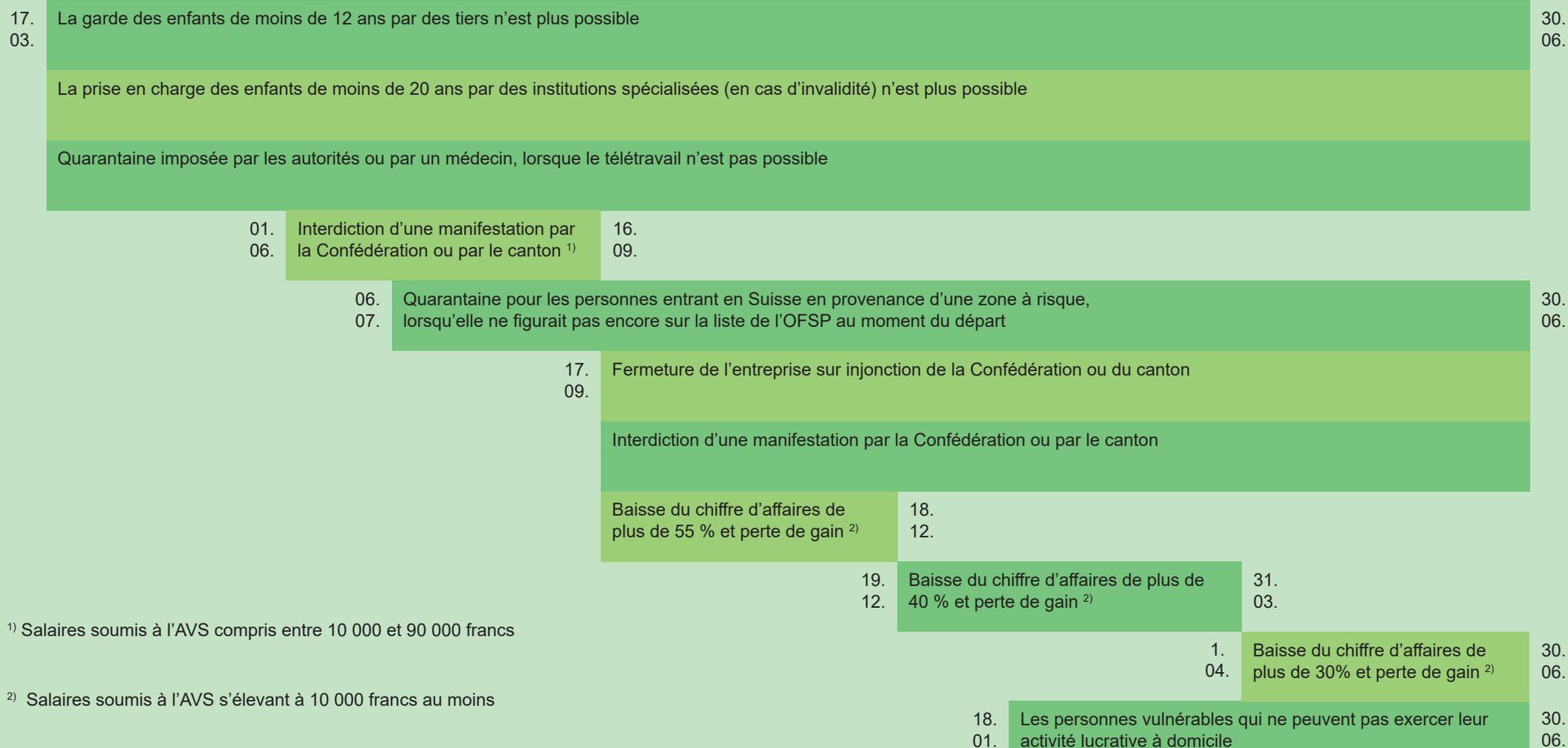


17. 03.	La garde des enfants de moins de 12 ans par des tiers n'est plus possible	30. 06.		
	La prise en charge des enfants de moins de 20 ans par des insitutions spécilaisées (en cas d'invalidité) n'est plus possible			
	Quarantaine imposée par les autorités ou par un médecin, lorsque le télétravail n'est pas possible			
	06. 07.	Quarantaine pour les personnes entrant en Suisse en provenance d'une zone à risque, lorsqu'elle ne figurait pas encore sur la liste de l'OFSP au moment du départ		
		18. 01.	Les personnes vulnérables qui ne peuvent pas exercer leur activité lucrative à domicile	30. 06.

Cadres dirigeants employés par leur propre entreprise et personnes travaillant dans l'entreprise de leur conjoint

2020 | 2021

mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin



¹⁾ Salaires soumis à l'AVS compris entre 10 000 et 90 000 francs

²⁾ Salaires soumis à l'AVS s'élevant à 10 000 francs au moins